

# Info-Flash

## Affaires

Mardi 01 février 2022  
Numéro 2022-AFF 01

### ⇒ Mesures de soutien et aides de l'état à destination des entreprises : bilan 2021 et perspectives 2022

#### Les dispositifs les plus sollicités par les entreprises

Un palmarès des aides aux entreprises les plus sollicitées en 2021 vient d'être établi, après plusieurs confinements et mesures de fermeture au public. À la tête de ce palmarès, nous retrouvons le [Fonds de solidarité](#). Mis en place dès le début de la crise sanitaire en 2020, ce dernier est toujours mobilisable selon différentes dispositions. L'aide a été adaptée de mois en mois.

En totalité, **38 636,68 M €** d'aides ont été octroyées aux entreprises françaises impactées par la crise de la Covid-19.

Dans ce palmarès des aides les plus sollicitées en 2021, nous retrouvons également :

- ⇒ [L'aide complémentaire au fonds de solidarité](#) : prévue pour la période comprise entre le 1er juillet 2021 et le 31 octobre 2021 et destinée à tenir compte des difficultés rencontrées par les entreprises dont l'activité est affectée par les restrictions mises en place pour limiter la propagation de l'épidémie de covid-19.
- ⇒ [L'aide aux commerces multi-activités](#) : une aide financière créée par l'État en faveur des commerces multi-activités en zone rurale, ayant une activité principale correspondant au commerce de détail ou à une ferme-auberge et, au moins une activité secondaire ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public ininterrompue entre le 1er novembre 2020 et le 1er mai 2021 en raison de la pandémie de coronavirus. L'aide est resté mobilisable jusqu'au 31 octobre 2021.
- ⇒ [Les aides coûts fixes](#) : ont pour objectif de prendre en charge les coûts fixes des entreprises qui ne sont pas couverts par leurs recettes, leurs assurances ou les aides publiques. Au total 7 aides aux coûts fixes dont [4 encore mobilisables](#) et [3 clôturées](#).
- ⇒ [L'aide aux stocks invendus](#) : mise en place pour soutenir certains commerçants affectés par la problématique des stocks saisonniers invendus.
- ⇒ [L'aide aux loyers](#) : vise à compenser les loyers ou redevances et charges des entreprises de certains commerces de détail ou services dont les établissements ont fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public pour les mois de février, mars, avril et mai 2021.

#### Les prolongations d'ores et déjà acquises :

- ⇒ [Le prêt garanti par l'État \(PGE\)](#) : devant prendre fin au 31 décembre 2021, le prêt garanti par l'État est prolongé jusqu'au 30 juin 2022. Les régimes concernés par cette prolongation seront annoncés prochainement par le Gouvernement.
- ⇒ [CAP Franceexport](#) : prévu initialement au 31 décembre 2021, ce dispositif est finalement prorogé au-delà du 1er janvier 2022, et jusqu'au 31 mars 2022 au moins.
- ⇒ [Avances remboursables et prêts à taux bonifiés](#) : le dispositif initialement mobilisable jusqu'au 31 décembre 2021 est prolongé jusqu'au 30 juin 2022.
- ⇒ [Fonds de solidarité](#) : la durée d'intervention du fonds de solidarité est prolongée jusqu'au 31 mars 2022.

Fin 2021, [les-aides.fr](#) comptait [129 solutions de financement sur la thématique Covid-19](#) et [134 aides sur la thématique du plan de relance](#), toutes encore mobilisables.